Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221208-2022_090-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Délibération n° 2022/090

OBJET : **Rénovation énergétique et modernisation des éclairages des terrains de sport. Approbation du plan de financement.**		
Date de convocation : **01 décembre 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **30**	Date d'affichage ou notification : **15 décembre 2022**

L'an **2022, le 08 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. BARTHES Philippe - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir BARTHES Philippe) - M. BATAOUI Kamel (pouvoir BOUTIN Mireille) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir Mme TRUQUET Marie-Thérèse) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand).

Absents sans pouvoir : 3
Mme ENNAJJARI Malika - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. MEHDI Saïd a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221208-2022_090-DE

Dans le cadre de sa politique de la ville et dans le cadre du plan de relance du gouvernement, il convient d'engager des travaux de rénovation et de modernisation de nos installations sportives.

Pour ce faire, la ville souhaite rénover et moderniser les éclairages des terrains de sports du Stade Noël Pelissou, terrain honneur, et de trois terrains de la Jonquière, terrain 1 / 2 / 6, ainsi que créer deux nouveaux éclairages pour les terrains 4 et 5 de la Jonquière.

Ces travaux s'intègrent dans la volonté de la ville de diminuer les consommations énergétiques des bâtiments public et faire face à l'urgence écologique.
Ils font également écho au plan de sobriété instauré par la ville afin de diminuer les consommations des fluides.

Ces travaux de modernisation permettront de dynamiser le tissu associatif et sportif de notre ville qui compte à ce jour :

- 2 clubs de foot avec leurs écoles respectives (390 licenciés),
- 1 club de rugby et son école (300 licenciés),
- 1 club d'athlétisme (76 licenciés),
- 1 centre éducatif multisports (48 licenciés),
- 1 lycée et 1 collège.

Ces travaux rendront possible l'ajout de plusieurs créneaux et par la même occasion l'adhésion de nouveaux sportifs dans les clubs. Ils éviteront de délocaliser des entrainements dans les communes voisines et seront un atout majeur pour la ville à travers son équipe de rugby, classée en National 2, qui pourra ainsi recevoir des matchs en nocturne.

Ces économies permettront à la ville d'accentuer son accompagnement auprès de toutes les associations.

A travers ces appareils modernes et intelligents, la ville répondra au plan de sobriété lancé par le gouvernement et ainsi verra sa consommation énergétique baisser d'au moins 30% sur l'éclairage des terrains de sport.

A cet effet, une subvention auprès de l'Agence National du Sport a été sollicitée.

Le coût total de cette opération s'élève à 273 246,50 € HT, la subvention sollicitée est à hauteur de 218 597,20 € HT soit un financement à 80%.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'ACTER la rénovation et la modernisation des éclairages des terrains de sport.

- DE SOLLICITER l'aide financière auprès de l'Agence National du Sport.

- D'APPROUVER le projet de rénovation énergétique.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20221208-2022_090-DE

- D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération en H. T	273 246,50 €
ANS (Agence Nationale Sport)	218 597,20 €
Commune de Graulhet	54 649,30 €
Total de subvention sollicitée	218 597,20 €
Taux de financement publics total	80%

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »